

## Règlement du Jeu-Concours *Quizz des « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France »* sur Instagram

### **ARTICLE 1 : Objet du jeu-concours**

L'Agence de coopération interrégionale et réseau Chemins de Saint-Jacques de Compostelle, administratrice du compte Instagram : [www.instagram.com/acir\\_compostelle/?hl=fr](https://www.instagram.com/acir_compostelle/?hl=fr) organise un jeu-concours sous la forme de quizz, comprenant un rendez-vous hebdomadaire tous les vendredi matin à 11h du 20 juillet au 21 septembre.

### **ARTICLE 2 : Participation**

La participation au jeu-concours est gratuite et sans obligation d'achat. Le jeu est ouvert à toute personne physique sans limite d'âge, la participation des mineurs étant soumise à l'autorisation parentale. Sont exclus du jeu-concours toute personne ayant collaboré à l'organisation du jeu-concours ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur.

La participation au jeu-concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Le nombre de participations est illimité, sauf pour les personnes ayant déjà été primées lors d'une des publications, et ce sur toute la durée du concours. En cas de non-respect de cette règle, le joueur sera éliminé d'office du présent jeu-concours.

### **ARTICLE 3 : Fonctionnement**

Le jeu-concours, qui prends la forme d'un quizz, mettra à l'épreuve votre sens du détail et vos connaissances sur le patrimoine français.

En effet, les composantes du bien « *Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France* » inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO seront à l'honneur lors de ce jeu-concours. Chaque vendredi, l'ACIR-Compostelle publiera la photo d'un détail d'une ces composantes. Pour participer et tenter de remporter le prix de la semaine, **il vous suffit d'être le premier à deviner de quelle composante il s'agit. Le premier commentaire exact sera le gagnant de la semaine, qui sera notifié sur la publication ainsi que par message privé.**

La tour Saint-Jacques à Paris, le pont Valentré de Cahors, la cathédrale de Notre-Dame du Puy-en-Valay ; quels seront les 10 composantes parmi les 64 monuments, les 7 ensembles de monuments ou encore les 7 sections de sentier qui vous permettront de remporter un prix chaque semaine ? Rendez-vous tous les vendredis matin du 20 juillet au 21 septembre sur le compte Instagram de l'ACIR-Compostelle pour le découvrir.

#### **ARTICLE 4 : Désignation des lots, annonce des gagnants et remise des lots**

Ce jeu-concours propose des lots divers à gagner : des places de concerts, des visites dans les musées, des livres, des t-shirts, etc. Ces lots ne pourront être ni repris, ni échangés, ni faire l'objet du versement de leur contre-valeur en espèces. Toute contestation des lots pour quelque raison que ce soit équivaldra à un refus définitif de ce dernier.

L'organisateur se réserve le droit de substituer, à tout moment, aux lots proposés, des lots de nature et de valeur équivalentes.

La remise des lots se fera – selon la nature de ceux-ci – par voie postale au domicile des gagnants ou sur place sur le lieu de la manifestation concernée.